



RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

Objet : Rapport de commission du préavis N° 32/18 : Vente d'une surface de 1'933 m2 environ de la parcelle n° 1524 du PPE « Le Grand Pré-Champs de la Pussaz » à la Fédération des Carrossiers Romands Vaud (FCR)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La commission nommée pour cet objet s'est réunie le 30 mai 2018 à la salle de Mazan. Elle était composée de Mesdames Sara Pinar, Merve Gün et de Messieurs René Meillard, Patrick Foulk ainsi que votre serviteur rapporteur. Nous remercions Monsieur Jean-Philippe Steck, municipal de l'aménagement du territoire, bâtiments et domaines communaux et Monsieur Alain Mathys chef du bureau technique pour les explications et compléments d'information apportés.

Préambule

Le présent préavis a pour objet une demande de la Municipalité pour une autorisation de vente de terrain à la Fédération des Carrossiers Romand Vaud (FCR-Vaud). Cette fédération sans but lucratif a été créée en 1971 afin d'encourager entre autres la formation professionnelle et faciliter le perfectionnement des chefs d'entreprise. C'est dans ce but qu'elle a implanté pour le canton de Vaud un centre de formation à Moudon. Dans un souci de rationalisation et de simplification la FCR-Vaud désire construire une nouvelle halle sur son site de Moudon qui remplacera des locaux à Prilly. Pour faire aboutir ce projet, elle doit pouvoir acquérir du terrain jouxtant les locaux actuels au chemin du Grand-Pré. La municipalité a donc proposé de vendre la parcelle n° 1524 pour une surface de 1933m2

Discussion

La commission s'est principalement intéressée à l'actuel statut de la parcelle n°1524 concernée par la vente. Aujourd'hui, celle-ci est affectée selon le plan partiel d'extension (PPE) au « Grand Pré-Champs de la Pussaz » qui doit à l'avenir accueillir des places de camping (préavis 21-2012 / PGA). Un règlement doit encore être rédigé pour toute cette zone. Le plan général d'affectation de la ville de Moudon n'étant pas encore définitivement validé, le transfert de la parcelle n°1524 est possible dans le cadre de la 4^{ème} révision du plan directeur cantonal. Côté Broye, une bande de 6 mètres restera inconstructible et un accès pourra être ouvert pour accéder aux parcelles du futur camping. Pour la FCR-Vaud, le nouveau bâtiment sera accessible par le chemin du Grand-Pré. Finalement la construction ne devra pas dépasser 1033,5m2 au sol et la configuration en « L » par rapport au bâtiment déjà occupé par la FCR permettra une utilisation cohérente des surfaces dans l'optique de l'installation du camping.

La Municipalité a fixé le prix de CHF 150.- pour ce type de terrain et ceci pour toute la législature en cours. Les frais administratifs liés à cette vente (géomètre, notaire) seront à la charge de l'acheteur.

La commission également fait sienne la satisfaction de la municipalité d'accueillir des jeunes en formation, ce qui donne une image dynamique de notre ville. Seul petit bémol relevé lors de la séance, la planification de la nouvelle construction qui reste très aléatoire (2 à 4 ans)

En marge du sujet à traiter, la commission a appris avec intérêt que la parcelle occupée par la piscine de Moudon est propriété de l'Etat de Vaud et qu'elle fait l'objet d'un droit de superficie. La volonté de la commune est de racheter ce terrain à terme pour assurer la pérennité de notre piscine.

Après avoir obtenu ces informations, la commission à l'unanimité invite le conseil communal à accepter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité N° 32/18 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

- 1. autorise la Municipalité à vendre une surface d'environ 1'933 m² de la parcelle n°1524 à la FCR-Vaud, pour un montant de 150.-/m², soit environ CHF 289'950.-,**
- 2. autorise la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction,**
- 3. le tout, sous réserve, de l'obtention d'un permis de construire LATC.**

Le rapporteur :

Roger Muller

Les membres :

Sara Pinar

Merve Gün

René Maillard

Patrick Foulk